

**LES APPAREILS DE PROTECTION**

**RESPIRATOIRE**

A retenir pour choisir le bon appareil !

* Le niveau plus adapté est le niveau A2P3,
* Le marquage CE et la référence aux normes EN 136 pour les masques complets et EN 140 pour les demi-masques,
* Le confort d'utilisation, le champ de vision offert, la qualité des matériaux en contact avec la peau,
* La facilité pour le mettre et l'enlever.

 (1) La protection par filtre A2 P3 lors des traitements phytosanitaires est efficace pour la majorité

des produits utilisés en agriculture et pour autant qu'ils ne soient pas mélangés.

Conseils d'utilisation

Porter une protection respiratoire lorsque vous :

* traitez des semences et manipulez des semences traitées,
* préparez des bouillies à base de produits toxiques ou dangereux par inhalation,
* manipulez des insecticides micro-granulés,
* pulvérisez avec des risques d'inhalation.

(1) Préférer les appareils à 2 cartouches latérales

Précaution d'emploi

Après chaque utilisation, le masque doit être essuyé afin de retirer les éventuelles projections en prenant soin de ne pas mouiller les cartouches puis replacé dans un emballage hermétique. En effet, toute cartouche laissée à l'air libre s'use précocement en filtrant l'air sain.

Toute cartouche dont la date de péremption est dépassée doit être jetée.

***Les cartouches et les masques sont collectés en même***

***temps que les PPNU dans la sache spécifique EPI.***